



La MRC de Beauharnois-Salaberry, composée de sept (7) municipalités et d'une population de plus de 67 000 habitants, est reconnue pour son dynamisme et son implication dans divers dossiers d'aménagement et de développement. Elle emploie actuellement une trentaine d'employés. La MRC désire combler un poste de conseiller en aménagement du territoire au sein du Service de l'aménagement du territoire.

## **CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### ***Responsabilités***

Relevant du directeur de l'aménagement du territoire, la personne titulaire de ce poste aura les responsabilités suivantes :

- Collaborer à la révision ou aux modifications du schéma d'aménagement révisé et autres règlements de la MRC ;
- Analyser la conformité des divers règlements d'urbanisme des municipalités à l'égard du schéma d'aménagement révisé et des autres règlements sous l'autorité de la MRC ;
- Prendre en charge et faire le suivi de divers projets de planification en aménagement du territoire à l'égard des enjeux régionaux et métropolitains, notamment le Plan régional des milieux humides et hydriques ;
- Formuler des recommandations aux élus et aux différents comités sur des dossiers relevant du service;
- Réaliser les analyses spatiales, rapports et études reliés aux projets d'aménagement et de développement du territoire en synergie avec Accès Entreprise de Beauharnois-Salaberry et les municipalités ;
- Fournir l'assistance technique et urbanistique nécessaire auprès des municipalités dans l'application du schéma d'aménagement et de la réglementation ;
- Accompagner les municipalités dans l'élaboration et l'application de leurs règlements d'urbanisme ;
- Collaborer à la rédaction des devis et assurer le suivi des contrats de services professionnels pour la réalisation de différents mandats en aménagement et développement du territoire ;
- Assurer le suivi, la préparation et l'animation des différents comités.

### ***Qualifications***

- Baccalauréat ou maîtrise en urbanisme, aménagement du territoire ;
- Minimum de trois (3) années d'expérience pertinentes dans des fonctions similaires (toute autre combinaison de scolarité et d'expérience jugée pertinente et équivalente pourra être considérée) ;
- Membre en règle de l'Ordre des urbanistes du Québec ou apte à le devenir (un atout) ;
- Bonne connaissance des principes de rédaction et d'interprétation des lois reliées à l'aménagement du territoire, notamment la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;
- Maîtriser les logiciels de bureautique usuels et posséder une connaissance des logiciels de géomatique (ArcGis, ArcMap et JMAP) ;
- Posséder un permis de conduire de la classe 5 en vigueur.

### ***Compétences recherchées***

Forte capacité rédactionnelle, d'analyse et de synthèse – Gestion de projet – Autonomie, initiative et sens de l'organisation – Capacité de persuasion et de mobilisation pour le travail d'équipe multidisciplinaire et la concertation.

### ***Conditions de travail***

- Poste permanent, temps plein.
- Horaire de travail de 35 heures / semaine.
- Politique d'aménagement du temps et du lieu de travail

La MRC de Beauharnois-Salaberry offre un salaire concurrentiel et une gamme complète d'avantages sociaux.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae et votre lettre de présentation au plus tard **le 3 octobre 2021**, à l'attention du Service des ressources humaines, par courriel à [servicerh@mrcbhs.ca](mailto:servicerh@mrcbhs.ca) avec la mention « *Offre d'emploi – Conseiller en aménagement du territoire* ».

Prière de ne pas téléphoner. Seuls les candidats retenus seront contactés.

N.B. : La forme masculine est employée pour plus de commodité et désigne aussi bien les femmes que les hommes.